

FIA de droit français

KIWI

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : VEGA Investment Managers

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Conseils Associés

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	8
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	11
2. Engagements de gouvernance et compliance	12
3. Frais et Fiscalité	21
4. Certification du Commissaire aux comptes	22
5. Comptes de l'exercice	26

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Le premier trimestre 2023 a vu les indices mondiaux nettement progresser au cours du mois de janvier avant de stagner par la suite sous le poids d'inquiétudes ravivées concernant la problématique d'inflation. Début mars, une nouvelle phase de volatilité a été causée par des craintes de contagion de banques en difficulté de part et d'autre de l'Atlantique. L'inquiétude d'une crise systémique a été si vive qu'elle a contraint les Banques centrales à tempérer leur volonté de resserrement monétaire. Sur le trimestre, les rendements obligataires se sont affichés en recul alors que les classes d'actifs défensifs progressaient avec un rebond notable des valeurs technologiques américaines.

Les marchés boursiers ont commencé l'année 2023 sur un rythme élevé avec une progression de près de 10% des grands indices mondiaux et une surperformance de l'Europe. Les investisseurs ont salué plusieurs signaux favorables sur le plan macroéconomique : une inflation qui semblait marquer le pas, notamment outre-Atlantique, la suspension de la plupart des contraintes sanitaires en Chine et un début de saison de résultats d'entreprises plutôt favorable en Europe. Ces bonnes nouvelles ont été assorties de chiffres incitant à un certain optimisme sur la croissance économique, confirmé par un FMI qui a rehaussé ses prévisions pour 2023 (+2.9% au niveau mondial contre +2.7% estimés encore en octobre dernier).

En février, l'attention des investisseurs s'est de nouveau concentrée sur les données inflationnistes avec un indicateur PCE (déflateur des dépenses du consommateur) qui a surpris à la hausse aux Etats-Unis en s'inscrivant à +4.7% en glissement annuel contre +4.3% attendu, marquant une accélération par rapport au mois précédent. De même, l'économie européenne est apparue résiliente avec des indices PMI renouant avec des plus hauts de neuf mois. Ces publications ont provoqué une nouvelle tension sur les échéances obligataires et accentué l'inversion des courbes de taux.

Il a fallu attendre début mars pour assister à une décompression des rendements avec l'apparition de difficultés pour certaines banques qui ont fait ressurgir les craintes d'une contagion à l'ensemble du système financier. Les sauvetages de plusieurs établissements régionaux américains en déroute (SVB, First Republic Bank) ont jeté le soupçon sur des pratiques de gestion bilantielle nocives découlant d'une dérégulation excessive. La défiance s'est ensuite transmise à l'Europe où Crédit Suisse a fait l'objet d'un rachat express de la part d'UBS avec une décote de 60%. Ces diverses perturbations ont provoqué un recul mensuel des performances du secteur bancaire de l'ordre de 14%. L'inquiétude d'une crise systémique a été si forte qu'elle a contraint la Réserve fédérale (Fed) à décider un soutien monétaire massif et une hausse des taux directeurs moins importante qu'attendu (25 pb après un resserrement de la même ampleur début février). La BCE a suivi la même ligne (deux hausses de 50 pb), indiquant quant à elle dans ses commentaires qu'elle souhaitait dissocier la nécessité de combattre l'inflation de celle d'assurer la stabilité financière.

Le deuxième trimestre 2023 a d'abord vu les indices mondiaux progresser modérément avec des publications de résultats d'entreprises positives au titre du 1er trimestre, avant de souffrir en mai dans un contexte marqué par les discussions autour du relèvement du plafond de la dette. Les Bourses mondiales ont ensuite enclenché un rebond dans un contexte de maintien de politiques monétaires restrictives où des hausses de taux directeurs ont été successivement annoncées par la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Réserve fédérale (Fed) malgré une inflation s'inscrivant majoritairement en baisse sur la période.

1. Rapport de Gestion

Les marchés boursiers ont commencé le deuxième trimestre en progressant légèrement dans un environnement calme marqué par des publications de résultats d'entreprises excédant les attentes du consensus. Parmi les principaux contributeurs aux performances, les grands groupes technologiques américains se sont distingués, de même que les sociétés de luxe françaises qui ont propulsé l'indice CAC 40 vers de nouveaux sommets historiques sous l'impulsion notable de LVMH et Hermès. Sur le plan macroéconomique, les grandes zones ont rendu publics leurs taux de croissance pour le T1. Si les Etats-Unis et l'Europe ont alors déçu avec de légères hausses en-dessous des attentes, la Chine a quant à elle surpris favorablement avec une progression soutenue par un rebond des ventes au détail.

Le mois de mai a débuté par de nouvelles hausses de 25 points de base (pb) des taux directeurs de la BCE et de la Fed. Aux Etats-Unis, avec une économie faisant preuve malgré tout de résilience, la remontée des taux longs a été compensée par l'engouement autour des valeurs de technologies et de l'intelligence artificielle. Les indices US ont affiché une progression solide sur le mois qui a marqué une rupture vis-à-vis de la surperformance des actions européennes depuis le début d'année. Parmi les principaux faits au sein de la sphère actions, nous pouvons relever les excellents résultats de Nvidia qui ont alimenté l'enthousiasme des investisseurs et contribué à la hausse sensible de l'indice Nasdaq (+7.6%) malgré la remontée des rendements obligataires.

Les Bourses mondiales ont clôturé le trimestre sur une note positive, les différents secteurs s'affichant tous en rebond. La seconde quinzaine a été marquée par de nouvelles annonces de la part des Banques centrales : la Fed a décidé une pause dans sa séquence de resserrement tandis que la BCE a de nouveau augmenté de 25 pb ses principaux taux directeurs. En zone euro, le durcissement monétaire s'est donc poursuivi alors que la dynamique économique continue de fléchir (révision à la baisse du PIB, PMI en décélération). L'inflation globale y a poursuivi sa lente décline (en baisse à 5,5%) malgré une légère augmentation de l'inflation sous-jacente (à 5,4%). Les tensions tendent en revanche à persister au Royaume-Uni où les prix à la consommation ont surpris la plupart des analystes (en hausse à 7,1%, soit leur plus haut niveau depuis 1992). De ce fait, la Banque d'Angleterre a été contrainte de relever ses taux directeurs de 50 pb à 5% (alors que le consensus tablait sur 25 pb).

Les Bourses mondiales ont entamé le 3^e trimestre dans la continuité de la hausse de début d'année, portées par des données macroéconomiques d'abord satisfaisantes et des publications de résultats d'entreprises favorables au titre de l'exercice clôt à fin juin. Finalement, les dépassements de bénéfices ont atteint environ 80% pour les sociétés du S&P 500, à comparer à une moyenne de 73% pour les quatre trimestres précédents. Comme attendu, la BCE et la Fed ont resserré en juillet leurs conditions de financement de 25 points de base (pb) chacune. Les actifs risqués ont été soutenus par des perspectives économiques rassurantes, le PIB progressant de 0.3% en zone euro et de 2.4% aux Etats-Unis (en rythme annualisé) sur le 2^e trimestre alors que le FMI révisait à la hausse ses prévisions de croissance mondiale pour 2023 (de 2.8% à 3%).

Les difficultés sur les marchés ont réellement débuté en août avec des déceptions sur les données en provenance de Chine où les statistiques ont traduit un ralentissement durable à la fois dans les secteurs manufacturiers et des services. Cela a contraint le Politburo à annoncer un soutien par relance budgétaire en vue de stimuler la consommation des ménages. Les inquiétudes se sont également concentrées sur le secteur immobilier du géant asiatique qui a dû faire face à une augmentation des défauts de promoteurs.

En fin de mois, le symposium de Jackson Hole a permis aux grands argentiers de réitérer leurs craintes d'une diffusion large de l'inflation au niveau mondial. En conséquence, les investisseurs ont ajusté à la hausse les niveaux et la durée des resserrements monétaires au cours des prochains mois en repoussant la perspective d'une fin prochaine du cycle de hausses des taux.

1. Rapport de Gestion

Les orientations des principales Banques centrales ont donc été scrutées avec attention particulière en septembre. La BCE a d'abord tenu à rassurer en indiquant que la nouvelle hausse des taux directeurs décidée, de 25 pb, serait probablement suffisante pour permettre le retour de l'inflation au taux cible. Si la Réserve fédérale a ensuite choisi de laisser les siens inchangés, elle a dans le même temps fait entrevoir un énième resserrement d'ici la fin d'année tout en réduisant ses anticipations d'assouplissement en 2024. En conséquence, les rendements des emprunts d'Etat se sont inscrits en hausse soutenue sur la seconde quinzaine du mois alors même que les indicateurs publiés ont confirmé un relatif apaisement sur le front de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis (+4.3% et +3.9% respectivement en août sur l'indicateur sous-jacent). Malgré le renchérissement du dollar (vers 1.05\$/€ fin septembre), les cours du pétrole ont inscrit de nouveaux plus hauts depuis août 2022 sous l'effet conjugué d'une baisse des stocks de brut américains et l'annonce par l'Arabie saoudite de prolonger sa réduction volontaire de production jusqu'à fin 2023, accentuant ainsi les craintes d'un retour de la stagflation.

La saison de publications des résultats d'entreprises au titre du 3^e trimestre, bien que globalement favorable avec des bénéfices au-dessus des attentes, a vu certains gros titres de la cote (Alphabet, Meta ou encore LVMH) sévèrement sanctionnés en octobre du fait d'un ralentissement de leur activité ou de prévisions plus prudentes. D'un point de vue macroéconomique, l'écart observé entre les dynamiques de croissance de part et d'autre de l'Atlantique a continué de se creuser avec une contraction du secteur privé qui s'est accentuée en zone euro tandis que le PIB américain progressait plus vite que prévu au 3^e trimestre (+4.9% contre +4.3% estimé). Ces données mitigées, ainsi que la poursuite du ralentissement de l'inflation, ont conduit la BCE à maintenir ses taux directeurs inchangés après dix hausses consécutives. De la même manière, les investisseurs ont estimé que le pic du resserrement monétaire avait été atteint aux Etats-Unis dans un contexte là aussi de désinflation.

Le sentiment général des investisseurs à l'égard des actions s'est largement amélioré en novembre, au point de faire refluer la volatilité à son niveau le plus faible depuis janvier 2020. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation en ont été une des principales raisons. Aux Etats-Unis, l'indice global s'est en effet affiché en légère progression de +0.2%, en-deçà des attentes et atteignant +4% en glissement annuel, un plus bas de deux ans. De la même manière, les données d'activité ont traduit un ralentissement jugé bénéfique, le marché du travail américain n'apparaissant plus en surchauffe (taux de chômage remonté à 3.9%) ; un constat similaire s'est établi en zone euro où les économistes ont intégré la perspective d'un 2^e trimestre consécutif de contraction du PIB. Ce changement d'environnement a pesé sur le dollar (vers 1.10\$/€ durant le mois) et les cours du pétrole (sous les 80\$) tandis que l'or continuait sa progression enclenchée début octobre, avant d'inscrire de nouveaux plus hauts historiques en fin d'année.

Malgré une conjoncture économique américaine qui a continué de surprendre par sa résilience en décembre (créations d'emplois supérieures aux attentes, taux de chômage en reflux à 3,7%, solidité des indicateurs d'activité), la Réserve fédérale (Fed) a adopté une posture accommodante au travers de ses dernières projections.

L'institution monétaire US a laissé entrevoir un ralentissement plus marqué de la croissance (1,3%) et de l'inflation (2,4%) en 2024, ouvrant ainsi la voie à des baisses de taux directeurs plus précoces. Le déflateur PCE, publié en fin de mois en deçà du consensus (-0,1% pour novembre), a permis d'affermir ces perspectives. En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas évoqué d'inflexion monétaire en dépit d'une semblable révision baissière de ses anticipations d'inflation, une première depuis la période de pandémie. En conséquence, les taux souverains ont accéléré leur repli tandis que les marges de crédit se sont resserrées. L'attrait pour les actifs risqués a été confirmé dans les principales zones, à l'exception notable de la Chine où les indices actions ont poursuivi leur repli sur fond de crise immobilière suscitant une forte défiance de la part des agents économiques.

1. Rapport de Gestion

Commentaire de gestion

Rarement un début d'année aura été autant contrasté. Notre allocation Europe a été le principal contributeur à la performance entraînée à la fois par le secteur du luxe sensible à la réouverture de la Chine, mais également par le rattrapage de valeurs cycliques industrielles à l'image de Schneider ou Saint Gobain qui avaient souffert en 2022 et enfin tout le secteur bancaire favorisé par le mouvement de hausse des taux initié l'an passé. A l'opposé les valeurs plus défensives comme celles du secteur de la santé moins recherchées dans un marché de reprise afficheront des performances négatives. Dans ce contexte ce sont donc les fonds ou les valeurs « croissance » qui vont réaliser les meilleures performances. Sur les Etats-Unis les valeurs technologiques du Nasdaq vont opérer un redressement notable alors que le reste de la côte évoluera de façon modérée avec un pic à fin janvier avant d'entamer une consolidation dans un contexte d'inflation plus résiliente qu'anticipée par les investisseurs et amenant la FED à maintenir un biais haussier sur les taux. Dans les premiers jours de janvier, l'exposition actions est remontée avec des renforcements sur des indices européens et Nasdaq. Vers la fin février avec une reprise assez marquée du Nasdaq et du CAC 40 nous cédonos notre exposition sur l'indice américain et allégeons le second.

La fin du trimestre va connaître un renversement de situation avec les difficultés rencontrées par plusieurs banques comme SVB aux Etats-Unis ou Crédit Suisse en Europe entraînant tout le secteur bancaire dans la tourmente qui en l'espace d'un mois va reculer de 20% en moyenne en générant en quelques jours une situation de stress sur les marchés et où les valeurs liées à la distribution, au luxe voire du secteur de la santé parviendront à tirer leur épingle du jeu. La consolidation des indices mi-mars nous apparaît alors comme une bonne opportunité pour renforcer notre allocation actions par l'achat de l'ETF Amundi Eurostoxx 50 représentatif des plus grandes valeurs de la zone Euro ainsi que par un retour sur la zone Asie via le fonds Fidelity Sustainable Asian Equity qui présente l'intérêt d'être bien diversifié sur la zone asiatique en mettant l'accent sur un investissement responsable. Nous renforçons également le secteur bancaire particulièrement pénalisé avec l'achat de BNP et Société Générale. Sur le trimestre l'allocation actions sera passée de 47% à 56%.

Notre allocation sur les obligations a également évolué. Après une année 2022 de normalisation avec une forte remontée des taux nous avons retrouvé après de très nombreuses années de taux très bas, des rendements enfin redevenus attractifs proches de 4.50% annuels.

Sur le 2nd trimestre, les marchés actions ont significativement progressé dès le mois d'avril dans un environnement marqué par les publications des résultats d'entreprises du T1, bien accueillies par les investisseurs. L'engouement pour l'intelligence artificielle a tiré les valeurs technologiques et l'ensemble du marché américain surpondéré sur ce secteur. Malgré de solides performances sur les actions européennes au 2nd trimestre, les actions américaines surperforment, mais on peut retenir la bonne performance de certains titres européens détenus en portefeuille tels que SCHNEIDER ELECTRIC, ALSTOM... Nous en avons d'ailleurs profité pour alléger nos positions sur DASSAULT SYSTEMES et ALSTOM. A l'inverse, les expositions actions du secteur de la santé ainsi que les actions asiatiques affichent des performances négatives sur le trimestre. Les positions obligataires ont contribué positivement à la performance trimestrielle, dopée par le crédit financier et la dette Haut Rendement. Aux Etats-Unis, le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi et la Reserve Fédérale a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire, qui pourrait cependant reprendre avant la fin 2023. En zone Euro, l'inflation a aussi reculé mais plutôt à cause du repli des prix énergétiques et la BCE a relevé pour la 8^e fois consécutive, le niveau de ses taux directeurs en juin. A ce stade, les investisseurs semblent faire fi des conséquences liées à la hausse des taux directeurs et ne s'inquiètent pas non plus d'éventuelles baisses des bpa pourtant anticipées par de nombreux analystes. Les craintes d'une récession semblent à nouveau être reportées à plus tard... En termes de mouvements : nous avons allégé dès le mois d'avril l'allocation actions par la cession du tracker Lyxor Eurostoxx 50.

1. Rapport de Gestion

Le produit structuré sur le secteur bancaire a été remboursé par anticipation à l'issue de la première année avec un coupon de 12.80%. Nous en avons initié un nouveau sur le titre Sanofi avec un coupon de 8.80%.

Le réinvestissement des cessions s'est réalisé sur des titres obligataires en direct ou fonds obligataires pour reprendre de la sensibilité.

Au cours du troisième trimestre l'exposition actions a été une nouvelle fois réduite en allégeant des actifs aussi bien européens, américains ou asiatiques au vu du ralentissement économique généralisé afin de ramener l'allocation sur un niveau proche de 41% tout en gardant un biais très significatif sur la zone Euro. La part obligataire a été progressivement renforcée par l'achat de titres en direct sur des taux supérieurs à 5% sur des obligations bancaires investment grade sur des maturités 2030 autour.

Sur la période alors que les marchés actions consolidaient légèrement, les spreads de crédit sont restés relativement stables permettant aux supports investis sur les obligations high yield de poursuivre leur performance haussière. Le discours des banquiers centraux sur des taux courts qui pourraient se maintenir sur des niveaux élevés plus longtemps qu'initialement anticipés par les acteurs de marché perturbe l'évolution des marchés sur tous les segments : taux longs qui repartent à la hausse, spreads de crédit qui se tendent également par crainte de risque de récession et des actions de toutes zones géographiques qui consolident. Notre stratégie vise à maintenir un niveau de risque faible pour le portefeuille jusqu'à ce que les taux longs se stabilisent.

Le dernier trimestre de l'année s'est décomposé en deux phases bien distinctes. La première qui était dans le prolongement des inquiétudes du trimestre précédent, s'est terminée fin octobre avec un chiffre de l'emploi aux Etats-Unis plus fort qu'attendu et qui a fait craindre une reprise de l'inflation. Cela eut un effet immédiat sur les taux d'intérêt qui se sont tendus pour atteindre des niveaux que nous n'avions plus revus depuis près de 15 ans. Dans ce contexte tous les actifs à risque se sont dégradés, à commencer par les actions, mais également les spreads de crédit et les obligations souveraines. La seconde phase va débuter tout début novembre avec la publication d'un très bon chiffre de l'inflation confirmant la décrue et effaçant ainsi les nombreuses craintes des dernières semaines. Le retournement à la hausse fut alors brutal à la hauteur du soulagement ce qui provoqua une envolée des cours de tous les actifs risqués. Le rallongement de la duration effectuée le trimestre précédent et en début de trimestre en cours a été pleinement profitable et de ce fait fin d'année nous allégerons nos positions sur le fonds VEGA OBLIGATIONS EURO. Sur les actions nous revenons sur les petites valeurs américaines jusqu'alors pénalisées par la hausse des taux en nous positionnant sur le fonds T ROWE PRICE US SMALLER COMPANIES. Cette classe d'actifs devrait retrouver de l'intérêt de la part des investisseurs grâce à des valorisations redevenues très attractives. Les valeurs américaines seront également renforcées via le secteur des technologies et le fonds BNP DISRUPTIVE TECHNOLOGY.

Sur la période écoulée, la performance du FCP KIWI ressort à + 13.83%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS TC	1 532 104,80	1 304 819,85
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR IC	1 091 382,81	266 812,77
MULTI UNITS FRANCE SICAV LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	504 607,20	536 739,60
PALATINE MONET CT I	0,00	1 027 197,74
AMUNDI SP 500 ESG UCITS ETF DR HED EUR	0,00	992 656,50
AM IS NA 100 UEDHEC	394 645,95	441 021,90
VEGA EURO CREDIT 2026 PARTS A-C	798 383,12	0,00
BNP Paribas Easy Corp Bond SRI YPAB 3-5 UCITS ETF Acc	610 974,00	0,00
AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C	267 287,50	287 672,50
TOTALENERGIES SE	0,00	546 362,61

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

01/12/2023 :

Modification de la nomenclature des frais. Intégration d'un disclaimer (absence de gates).

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : service-clients@vega-im.com

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 98,13%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG » mais l'intégration ESG fait partie de son process de gestion : respect de la politique d'investisseur responsable de la politique d'exclusion VEGA IM.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre de 2023

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 6 509 736 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2023 : 3 669 400 €

Effectifs concernés** : 74

**Rémunérations fixes annuelles 2023 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2023*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 7 083 450 €

Effectifs concernés : 39

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP KIWI relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

CONSEILS ASSOCIÉS S.A.

Signé électroniquement le 29/04/2024 par
Jean-Philippe Maugard



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 522 857,85	12 864 211,92
Actions et valeurs assimilées	4 305 380,65	4 038 328,01
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 305 380,65	4 038 328,01
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 516 832,82	457 842,67
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 516 832,82	457 842,67
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	7 700 644,38	8 368 041,24
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 700 644,38	8 368 041,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	4 076,20	5 652,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 076,20	5 652,89
COMPTES FINANCIERS	24 834,41	133 231,35
Liquidités	24 834,41	133 231,35
TOTAL DE L'ACTIF	13 551 768,46	13 003 096,16

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 043 455,12	12 889 527,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	356 020,53	27 360,01
Résultat de l'exercice (a,b)	145 877,16	80 403,39
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	13 545 352,81	12 997 291,08
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	6 356,86	5 748,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 356,86	5 748,69
COMPTES FINANCIERS	58,79	56,39
Concours bancaires courants	58,79	56,39
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	13 551 768,46	13 003 096,16

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 110,20	704,35
Produits sur actions et valeurs assimilées	168 000,47	143 246,91
Produits sur obligations et valeurs assimilées	54 728,00	-513,22
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	230 838,67	143 438,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	195,14	1 852,36
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	195,14	1 852,36
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	230 643,53	141 585,68
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	71 889,39	61 043,48
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	158 754,14	80 542,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 876,98	-138,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	145 877,16	80 403,39

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours du jour.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière : Frais liés à la gestion financière du fonds, Frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers.
- Les frais de fonctionnement et autres services : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs; Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings réglementaires; Coût d'administration des sites internet; Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC; frais de commissaires aux comptes; Frais liés au dépositaire; Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable; Frais fiscaux; Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement.
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de FIA investissant à plus de 20% dans d'autres placements collectifs de droit français ou de droit étranger ou fonds d'investissement de pays tiers.
- Les frais de gestion financière et de fonctionnement et autres services recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Ces derniers incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion portefeuille.
- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence.

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,60% TTC taux maximum par an
	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC taux maximum par an ¹
2	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net (frais de gestion)	- 2% TTC pour les frais de gestion directs maximum, et - 3% TTC pour les commissions de souscription maximum - 3% TTC pour les commissions de rachat maximum.
3	Commission de mouvement Prestataire percevant les commissions de mouvement : La Société de gestion (100%)	Prélèvement sur chaque transaction	0,90% maximum ²
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

¹Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

²Hors frais de place et de contrepartie

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part KIWI C	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	12 997 291,08	14 372 966,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 194 679,43	-38 594,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	599 569,20	353 051,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-211 246,53	-377 102,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	76 110,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-58 800,00
Frais de transactions	-5 299,93	-2 749,87
Différences de change	-129,06	29 950,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 201 093,34	-1 438 084,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 515 847,81	1 314 754,47
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 314 754,47	-2 752 838,47
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	158 754,14	80 542,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	13 545 352,81	12 997 291,08

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	213 760,00	1,58
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 303 072,82	9,62
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 516 832,82	11,20
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 516 832,82	11,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 834,41	0,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,79	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	213 760,00	1,58	97 650,00	0,72	1 205 422,82	8,90
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	24 834,41	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	58,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	3 023,12	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	58,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	4 076,20
TOTAL DES CRÉANCES		4 076,20
DETTES		
	Frais de gestion fixe	6 356,86
TOTAL DES DETTES		6 356,86
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 280,66

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 418	-1 194 679,43
Solde net des souscriptions/rachats	-3 418	-1 194 679,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 064	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 359,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Rétrocessions des frais de gestion	1 470,54

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			97 650,00
	FR001400I954	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE ZCP 06-06-28	97 650,00
TCN			0,00
OPC			2 455 163,68
	FR0013311487	OSTRUM SRI CASH PLUS TC	233 110,05
	FR001400D3Q0	VEGA EURO CREDIT 2026 PARTS A-C	854 498,40
	FR001400IGX1	VEGA EURO CREDIT 2028 PARTS A-C	479 816,33
	FR0013522927	VEGA OBLIGATIONS EURO ISR IC	887 738,90
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 552 813,68

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	145 877,16	80 403,39
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	145 877,16	80 403,39

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 877,16	80 403,39
Total	145 877,16	80 403,39

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	356 020,53	27 360,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	356 020,53	27 360,01

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	356 020,53	27 360,01
Total	356 020,53	27 360,01

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	12 386 559,93	12 657 890,36	14 372 966,53	12 997 291,08	13 545 352,81
Nombre de titres	40 840	40 722	40 601	40 482	37 064
Valeur liquidative unitaire	303,29	310,83	354,00	321,06	365,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,77	2,12	25,22	0,67	9,60
Capitalisation unitaire sur résultat	1,68	1,04	1,84	1,98	3,93

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	700	169 365,00	1,24
SIEMENS AG-REG	EUR	500	84 960,00	0,63
TOTAL ALLEMAGNE			254 325,00	1,87
FRANCE				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	2 398	422 335,76	3,11
ALSTOM	EUR	15 000	182 700,00	1,34
AMUNDI	EUR	2 200	135 520,00	1,01
AXA	EUR	7 586	223 711,14	1,65
BNP PARIBAS	EUR	8 000	500 720,00	3,70
CAPGEMINI SE	EUR	1 300	245 375,00	1,81
L'OREAL SA-PF	EUR	325	146 461,25	1,09
LEGRAND SA	EUR	2 800	263 480,00	1,94
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	450	330 120,00	2,43
PERNOD RICARD	EUR	1 228	196 173,00	1,45
SAFRAN SA	EUR	1 500	239 190,00	1,77
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 950	354 471,00	2,62
SOCIETE GENERALE SA	EUR	20 000	480 500,00	3,55
VINCI SA	EUR	2 905	330 298,50	2,44
TOTAL FRANCE			4 051 055,65	29,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 305 380,65	31,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 305 380,65	31,78
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
BNP 1 5/8 07/02/31	EUR	400 000	345 857,52	2,55
CASA ASSURANCES 2.0% 17-07-30	EUR	300 000	266 339,89	1,97
SOCIETE GENERALE	EUR	400 000	375 987,16	2,77
TOTAL FRANCE			988 184,57	7,29
LUXEMBOURG				
NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE ZCP 06-06-28	EUR	100 000	97 650,00	0,72
TOTAL LUXEMBOURG			97 650,00	0,72
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV 16.32% 22-12-25 CV RCB	EUR	200 000	213 760,00	1,58
TOTAL PAYS-BAS			213 760,00	1,58
ROYAUME-UNI				
HSBC 6.364% 16-11-32	EUR	200 000	217 238,25	1,61
TOTAL ROYAUME-UNI			217 238,25	1,61
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 516 832,82	11,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 516 832,82	11,20
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
LAZARD CREDIT FI SRI PC EUR	EUR	180	249 431,40	1,84
OSTRUM SRI CASH PLUS TC	EUR	15	233 110,05	1,72
SCOR EURO HIGH YIELD	EUR	300	608 070,00	4,49
VEGA EURO CREDIT 2026 PARTS A-C	EUR	8	854 498,40	6,31
VEGA EURO CREDIT 2028 PARTS A-C	EUR	4,5	479 816,33	3,54
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR IC	EUR	10	887 738,90	6,56
TOTAL FRANCE			3 312 665,08	24,46
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	EUR	10 000	691 532,00	5,11
MUZINICH EUROPEAN CREDIT ALPHA FUND HEDGED EUR ACCUMULATION	EUR	5 000	600 850,00	4,43
TOTAL IRLANDE			1 292 382,00	9,54
LUXEMBOURG				
BNP Paribas Easy Corp Bond SRI YPAB 3-5 UCITS ETF Acc	EUR	60 000	644 640,00	4,76
ELEV-ABS LRET EUR FD-IEURA	EUR	500	651 950,00	4,81
FIDELITY SOUTH EAST ASIA Y	EUR	12 000	232 320,00	1,72
HSBC GIF EURO H.Y.BD I C.3DEC	EUR	12 000	603 144,00	4,45
Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc	EUR	3 000	387 714,90	2,86
PARVEST DISRUPTIVE TECHNOLOGY-I CAP	EUR	120	300 428,40	2,22
T ROWE PRICE FUNDS SICAV US SMALLER COMPANIES EQUITY FUND QN	EUR	18 000	275 400,00	2,03
TOTAL LUXEMBOURG			3 095 597,30	22,85
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 700 644,38	56,85
TOTAL Organismes de placement collectif			7 700 644,38	56,85
Créances			4 076,20	0,03
Dettes			-6 356,86	-0,04
Comptes financiers			24 775,62	0,18
Actif net			13 545 352,81	100,00

VEGA Investment Managers

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - www.vega-im.com
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS